

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2024 - 2025

Licence STAPS : Entraînement Sportif LASR 3

Conseil de Gestion : 8 juillet 2024

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 10 septembre 2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention Entraînement Sportif : **Eric Doré** Eric.dore@uca.fr

Responsable Niveau 2 : **Eric Doré** Eric.dore@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
N1 STAPS Clermont Commun	Alain	alain.grimbert@uca.fr ;
N1 STAPS Vichy Commun	Gaël Ennequin	gael.ennequin@uca.fr
N2 STAPS ES	Eric Doré	eric.dore@uca.fr
N3 STAPS ES	Eric Doré	eric.dore@uca.fr

Contacts en scolarité :

N1 STAPS Clermont : Marion NOEL marion.noel@uca.fr

N1 Vichy : Charlotte MARATRAT Charlotte.maratrat@uca.fr

N2 STAPS Clermont : Benoit BOBOUL Benoit.boboul@uca.fr

N3 STAPS Clermont : Cathie VAURIS cathie.vauris@uca.fr

Option sportive	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Haltérophilie/ Musculation	MAÎTRE Sébastien	sebastien.maitre@uca.fr
Fitness	RULLIER Veronique	veronique.rullier@uca.fr
Football	HEROS Stéphane	stephane.heros@uca.fr
Rugby	CARRIAS Lilian	lilian.carrias@uca.fr

Contact en scolarité :

N2 ES Benoit Boboul Benoit.Boboul@uca.fr

N3 ES Cathie VAURIS Cathie.Vauris@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Assiduité aux TP	Contrôlée - Modalité : Appel - 0 absence non justifiée tolérée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant à partir de 1 absence injustifiée.

Pour les LASR 3, se référer aux Informations générales et aux Règles des examens spécifiques en annexe

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de 1 absence injustifiée aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA : lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide.

Pour les mentions de licence STAPS : L'enseignant peut attribuer une note de pratique d'APSA à des étudiants qui ont une période de dispense telle que leur quantité de pratique est supérieure ou égale à la moitié des leçons programmées. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, l'enseignant peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2 - ES	50 h	01/09 au 30/05
Niveau 3 - ES	150 h	01/09 au 30/05

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 Mai 2022.

Référent stage pour la formation : SEBILLAUD David david.sebillaud@uca.fr

Afin de pouvoir prétendre à la carte professionnelle, telle que définie par le code du Sport, l'option sportive validée dans le cadre de la Licence STAPS : Entraînement sportif doit être mentionnée dans le supplément au diplôme (Annexe Descriptive au Diplôme).

Les options sportives proposées par l'UCA sont « Football », "Rugby", "Fitness" et « Préparation physique (Haltérophilie – musculation) ».

Afin de valider cette option sportive, une formation attestante est définie. Sa validation entraîne automatiquement la mention de cette option dans le supplément au diplôme. Cette validation est prononcée par le Jury de la Licence STAPS : Entraînement sportif, en fin de niveau 3.

La formation attestante est composée d'un ensemble d'enseignements de N2 et N3 spécifiques à l'option sportive choisie. Elle ne donne lieu à aucun cours supplémentaire et n'engendre pas de modalités spécifiques : les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des Unités d'Enseignement - UE et Éléments Constitutifs - EC pris en compte pour la validation de cette formation attestante sont celles de la Licence.

La validation de la formation attestante est conditionnée à la réussite de chacun des UE ou EC la composant, sans compensation. Des points Jury pourront être attribués.

Cas particulier des étudiants n'ayant pas fait le N2 de la Licence STAPS : Entraînement sportif à l'UCA :

Une Commission pédagogique peut valider au sein de cette formation attestante, les éléments correspondant aux enseignements de N2 en fonction du profil de l'étudiant (N2 hors UCA, obtention de diplômes fédéraux...).

Cette validation devra être portée à la connaissance de l'étudiant dès le début de l'année universitaire.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - STAPS Commun à toutes les mentions Licence STAPS compensation intégrale					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 2 STAPS ES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A : Bloc scientifique commun	31 ; 32 ; 41A 41B	24		X	D
B : Option sportive	33 ; 43 ; 47	12		X	D
C : Compétences technologiques en entraînement sportif	35 ; 42 ; 44	15		X	D
D : Bloc Transversal	36 ; 46 ; 48	9	X		

Niveau 3 STAPS ES					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A : Bloc scientifique	51 ; 52 ; 53 ; 54	12		X	E
B : Bloc option sportive	56 ; 63	15		X	E
C : Bloc transversal Entraînement	55 ; 57 ; 61 ; 62	15		X	E
D : Stage	65	6		X	E
E : Bloc Transversal	58 ; 64 ; 66 ; 67	12	X		

NIVEAU 1 - STAPS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

crédits

24

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2 ^{nde} chance	
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
1		UE 11 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (1)	6											
	EC 1 : Anatomie 1		1	EvC	100%	2	QCM	2x15mn	1	QCM	15mn	1	QCM	15 min
	EC 2 : Bioénergétique		1	EvT		1	QCM	20 min				1	QCM	20 min
		UE 12 : Enseignements scientifiques SHS (1)	9											
	EC 1 : Sociologie des pratiques sportives		1	EVT		1	E	2h				1	E	2h
	EC 2 : Histoire du mouvement sportif		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	EC 3 : Economie et Gestion du sport		1	EvT+EvC	20%	2EvC et 1EvT	EvT : 80% TD (CC) : 20%	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 13 : Connaissances Techniques et culturelles APSA Théories	6											
	Théorie APSA 1*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 2*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 3*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		UE 14 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3											
	Pratique APSA 1		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 2		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 3		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
		UE 15 : Enseignements Méthodologiques Transversaux	6											
	EC 1 : Méthodologie d'aide à l'écrit et soutien		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	EC 2 : Outils informatiques, MTU		1	EvC	100%	2	E		1	E	2h	1	E	2h
	EC 3 : Forum PPF		Validation	EvT		1	A1					1	Mémoire	
	EC 4 : Module Développement durable		Validation	EvT			A3						A3	
			30											

2	UE 21 : Enseignements Scientifiques Sciences de la Vie et Santé (2)	9												
	EC 1 : Fonctions biologiques		1	EvT		1	QCM	30 min				1	QCM	30 min
	EC 2 : Anatomie 2		1	EvC	100%	2	QCM	15 min	2	QCM	15 min	1	QCM	15 min
	EC 3 : Biomécanique		1	EvC	100%	2	E	2h	1	E	15 min TD de substitution (2h)	1	E	2h
	UE 22 : Enseignements scientifiques SHS (2)	6												
	EC 1 : Psychologie du développement et de l'apprentissage		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
	EC 2 : Anthropologie des pratiques physiques, sportives et artistiques		1	EvT+EvC	25%	2EvC et 1EvT	EvT : A4	1h	1	A4	1h	1	A4	1h
	UE 23 : Connaissances Techniques et culturelles APSA Théories	6												
	Théorie APSA 4*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 5*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	Théorie APSA 6*		0,66	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	UE 24 : Connaissances Techniques APS Pratiques	3												
	Pratique APSA 4		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 5		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Pratique APSA 6		0,33	EvC	100%		TP		1	TP	2h	1	TP	2h
	Choix : UE 25.1 ou 25.2	3												
	UE 25.1 : Enseignements professionnels transverseaux													
	EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS		0,4	EvC	100%	2	Mémoire + A2		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Entraînement sportif		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Activité Physique Adaptée et Santé		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Education et Motricité		0,6	EvT		2	E+QCM	E 1h QCM 10 mn				2	E+QCM	E 1h QCM 10 mn
	EC 2 : Découverte préprofessionnelle, Parcours Management du Sport		0,6	EvT		1	E	1h				1	E	1h

UE 25.2 : RéoPass														
EC 1 : Méthodologie projet animation dans les APS			0,4	EvC	100%	2	Mémoire + A2		2	Mémoire + A2		1	Ecrit	1h
EC RéoPass			0,6	EvC	100%	2	EvC1 : A EvC2 : O	EvC1 : A EvC2 : O (20 min)	1	O	20 min	1	O	20 min
UE 26 : Anglais		3												
EC : Anglais			1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E	1h30	2	O+E	1h30
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

**APSA Canoë kayak et escalade évalués en contrôle continu*

A1 : Participation active aux tables rondes du forum

A2: Conduite d'une séance de 30 minutes minimum

A3 : Module Développement Durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

A4 : le sujet est composé d'une première partie comprenant 5 questions à choix multiple auxquelles il faut obtenir une note de 4 sur 5 pour que la suite de la copie soit prise en compte (ces questions sont issues des QCM Wooclap effectués puis corrigés durant les cours) et d'une seconde partie constituée de questions rédactionnelles.

NIVEAU 2 STAPS ES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coeff.) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (si différent)			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 31 : Enseignements Scientifiques Communs Transversaux	9												
		EC 31.1 : Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise en sport en en éducation physique		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 31.2 : Activité expérience et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		EC 31.3 : Croissance et maturation		1	EvT		1	E	45 mn				1	E	45 mn
	A	UE 32 : Enseignements Scientifiques Transversaux Optionnels	6												
		EC 32.1 : Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 32.2 : Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	3	E		1	E	TD de substitution 2h	1	E	2h
	B	UE 33 : Option sportive	6												
		EC 33.1 : Option sportive		0,75											
		Choix 1 : Haltérophilie/musculation			0,75										
Musculation N1			EvT+EvC			50%	4	1E + 2PP + MSP	1h	4	1E + 2PP + MSP	1h	4	1E+2 PP + 1 MSP	1h
	Activités de la forme		0,75	EvT+EvC	50%	2	E + MSP	1h	2	E + MSP	1h	2	E+MSP	1h	

	Choix 2 : Fitness													
	Musculation N1		0,75	EvT+EvC	50%	4	1E + 2PP + MSP	1h	4	1E + 2PP + MSP	1h	4	1E+2 PP + 1 MSP	1h
	Activités de la forme		0,75	EvT+EvC	50%	2	E + MSP	1h	2	E + MSP	1h	2	E+MSP	1h
	Choix 3 : Football		1,5	EvC	100%	4	PP + M + 2O	10 min	4	PP + M + 2O	10 min	2	M + O	20 min
	Choix 4 : Rugby		1,5	EvC	100%	3	MSP + 2TP		2	E + MSP	1h	2	E + MSP	1h
	EC 33.2 : Préparation physique Niveau 1		0,5	EvC	100%	4	2 TP 2 PP		3	1 E 2 PP	1h	3	1 E 2 PP	1h
C	UE 35 : Méthodologie d'intervention	6												
	EC 35.1 : Principes généraux de l'entraînement et programmation		0,75	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	EC 35.2 : Méthodologie du projet d'encadrement dans les APS		0,5	EvT+EvC	40%	2	MSP E	1 h	2	MSP E	1 h	1	E	1 h
	EC 35.3 : Evaluation de la condition physique		0,75	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
D	UE 36 : Langue Vivante	3												
	EC 36.1 : Anglais 2.1		1	EvC	100%	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	O + E	E : 1h O : 10 min
		30												
A	UE 41A : Enseignements scientifiques transversaux communs	3												
	EC 41A.1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvT		1	QCM en ligne	20 mn				1	QCM en ligne	20 mn
A	UE 41B : Enseignements scientifiques transversaux optionnels	6												
	EC 41B.1 : Théorie de la motricité et contrôle moteur		1	EvT		1	E	1H30				1	E	1H30
	EC 41B.2 : Anatomie Fonctionnelle		1	EvC	100%	2	QCM		1	QCM	30'	1	QCM	30'
C	UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques à la mention	3												
	EC 42.1 : Aides ergogéniques à la performance		0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30

	EC 42.2 : Analyse de l'activité de l'entraîneur		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
B	UE 43 : Option sportive Niveau 2	3												
	Choix 1 : Haltérophilie/musculation		0,5	EvT+EvC	50%	5	1 E + 2TP + MSP + PP	E : 1h30	3	MSP+PP+E	1h30	3	1 E + PP	E : 1h30
	Musculation N2													
	Haltérophilie		0,5	EvT+EvC	50%	2	1E + 2PP	1h	2	1E + 2PP	1h	2	1E + 2PP	1h
	Choix 2 : Fitness		0,5	EvT+EvC	50%	5	1 E + 2TP + MSP + PP	E : 1h30	3	MSP+PP+E	1h30	3	1 E + PP	E : 1h30
	Musculation N2													
	Fitness		0,5	EvT		1	MSP	15 min				1	E	1h
	Choix 3 : Football		1	EvC	100%	3	MSP + TP + O	5 min	3	MSP + TP + O	5 min	1	O	20 min
	Choix 4 : Rugby		1	EvC	100%	3	MSP + 2TP		2	E	1h	2	E	1h
C	UE 44 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques à la mention	6												
	EC 44.1 : Préparation physique niveau 2		1	EvC	100%	5	M+O+TP+MS P+A		3	M+TP+MSP		1	E	1h30
	EC 44.2 : Préparation mentale		0,5	EvC	100%	2	TP + O		2	TP + O		1	E	2h
	EC 44.4 : Analyse vidéo		0,5	EvT		1	V	5 min				1	V	5 min
D	UE 46 : Enseignement lié au projet de formation	3												
	EC 46.1 : Projet professionnel et de formation		0,25	EvC	100%	2	M+O	5 min	2	M+O	5 min	2	M+O	5 min
	EC 46.2 : Enseignement optionnel		0,75	EvC	100%	2	TP/A		1	A		1	A	

B	UE 47 : Stage	3												
	EC 47.1 : Stage et Construction du projet d'intervention		1	EvT		2	A (option HM et Fitness) ou M (Option Foot) + O	20 min				2	A (option HM et Fitness) ou M (Option Foot) + O	20 min
	EC 47.2 : Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive auprès de public enfant , adolescent et adultes 50 h		validation											
D	UE 48 : Langue Vivante	3												
	EC 48.1 : Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 min
		30												

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance . V = Vidéo

PP = performance physique

MSP = Mise en situation pédagogique

A : autre (à préciser dans les remarques)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 46.2 : A = épreuve de pratique ou de mise en situation d'encadrement ou oral selon l'option choisie

L'accès aux épreuves de 2^{de} chance des activités 'Accompagnateur Moyenne Montagne' et 'Voile' ne sera autorisé que si l'étudiant a participé, en cours d'année, à un nombre de séances suffisant pour garantir sa sécurité lors de la pratique. Cette restriction doit être prise en compte par l'étudiant lorsqu'il effectue son choix d'activité.

UE 47.1 : A = Fiches de séance

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU 3 - STAPS ES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
5	A	UE 51 : Adaptations physiologiques à l'entraînement	3												
		EC 1 : Adaptations physiologiques à l'entraînement		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 52 : Analyse de l'activité	3												
		EC 1 : Analyse mécanique du geste sportif. Etudes de cas		1	EvC	100%	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	A	UE 53 : Analyse anthropologique de l'expérience en entraînement	3												
		EC 1 : Analyse anthropologique de l'expérience en entraînement		1	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	A	UE 54 : Approche psychologique de la performance	3												
		EC 1 : Approche psychologique de la performance		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	C	UE 55 : Evaluation, programmation	6												
		EC 1 : Evaluation de la performance		0,66	EvT+EvC	50%	2	M + E	E 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		EC 2 : Fatigue, sûrentraînement et santé du sportif		0,66	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		EC 3 : Planification de l'entraînement		0,66	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	B	UE 56 : Option sportive	6												
		Option Haltéro/muscu													
		EC 1 Haltérophilie - Musculation		0,5	EvT+EvC	50%	3	2PP + 1E	E 1h	2	PP + E	1h	2	PP + E	1h
		EC 2 Activités de la forme et force		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
		ou Analyse vidéo			EvT		1	AV					1	E	1h
		EC 3 Mise en situation pédagogique		0,5	EvT		1	MSP	20 min				1	MSP	20 min
		EC 4 Préparation physique spécifique		0,5	EvT+EvC	50%	3	TP + M + E	E 1h30	2	TP + E	1h30	2	TP+E	1h30

	Option Fitness													
	EC 1 Fitness		0,5	EvT	50%	1	E	1h				1	E	1h
	EC 2 Activités de la forme et force		0,5	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	EC 3 Mise en situation pédagogique		0,5	EvC	100%	2	PP + MSP		2	PP + MSP		1	MSP	
	EC 4 Préparation physique spécifique		0,5	EvT+EvC	50%	3	TP + M + E	E 1h30	2	TP + E	1h30	2	TP+E	1h30
	Option Football													
	EC 1 Conceptualisation projet de jeu et plan de jeu		1,75	EvC	100%	3	PP + O + A		3	PP + O + A		1	O	15 min
	EC 4 Analyse vidéo		0,25	EvT		1	AV					1	E	1h
	C UE 57 : Stage : analyse de l'activité approche scientifique	3												
	EC 1 : AP et Sport : Objet de recherche S5		1	EvC	100%	4	1M + 3TP		3	E 2TP	1h	1	E	1h
E	UE 58 : Langue vivante	3												
	EC 1 : Anglais		1	EvC	100%	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	E + O	E : 1h O : 10 min	2	E + O	E : 1h O : 10 min
		30												
C	UE 61 : Enseignements scientifiques	3												
	EC 1 : Expérience et engagement dans l'entraînement sportif		0,5	EvT+EvC	25%	4	M+O+E	E = 1h	4	M+O+E	E = 1h	1	E	1h
	EC 2 : Approche ergonomique		0,5	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
	UE 62 : Analyse de l'activité sportive	3												
	EC 1 : Analyse quantitative du geste sportif		0,5	EvC	100%	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	EC 2 : AP et Sport : Objet de recherche S6		0,5	EvT		2	M + O					1	M	
	B UE 63 : Option Sportive	9												
	Option Haltéro/muscu													
	EC 1 Haltérophilie		1,5	EvT+EvC	50%	3	1E + 2PP	E 1h				2	PP + E	1h
	EC 2 Entraînement et préparation à la performance		1,5	EvC	100%	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

6		Option Fitness													
		EC 1 Fitness N2		1,5	EvT+EvC	67%	3	PP+MSP+E	E 1h	3	PP+MSP+E	E 1h	2	PP+MSP+E	E 1h
		EC 2 Fitness N3		1,5	EvT+EvC	67%	3	V+MSP+E	E 1h	3	V+MSP+E	E 1h	3	V+MSP+E	E 1h
		Option Football													
		EC 2 : Mise en œuvre d'un projet de jeu		3	EvT		2	MSP + O	15 min				1	O	15 min
E		UE 64 : Gestion, organisation, création d'un projet sportif	3												
		EC 1 : Management d'un projet sportif		0,66	EvT		1	M					1	M	
		EC 3 : Gestion des structures													
		EC 2 : Filières sportives		0,33	EvT		1	E	1h				1	E	1h
D		UE 65 : Formation professionnelle à l'entraînement sportif	6												
		EC 1 : Analyse réflexive sur sa pratique d'entraîneur		0,5	EvT		1	M					1	E	1h30
		EC 2 : Stage		1,5	EvC	100%	2	M + O	30 min	2	M + O	30 min	2	M + O	30 min
E		UE 66 : UE libre	3												
		EC 1 : UE libre		1	En fonction de l'UE libre choisie										
E		UE 67 : Langue vivante	3												
		EC 1 : Anglais		1	EvC	100%	3	O + E	E : 1h O : 10 min	3	O + E	E : 1h O : 10 min	3	O + E	E : 1h O : 10 min
			30												

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance . V = Vidéo

PP = performance physique

MSP = Mise en situation pédagogique

A : autre (à préciser dans les remarques)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

UE 56 : nature de l'épreuve "Autre" : Pratique et Mise en situation Pédagogique

UE 56 EC 4 Analyse vidéo : nature de l'épreuve "AV" : Création d'une vidéo d'analyse de l'activité ou du jeu

INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).

L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :

***La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,
dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*



Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 6 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 6 axes entraîne la validation du module Développement Durable.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4-Modalités d'évaluation 2024-2025 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module DD (AJDD) » Attention en LAS 3 ou LAS-R 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

1^{ER} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2^{EME} NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3^{EME} NIVEAU DE LICENCE

Les maquettes restent inchangées pour les étudiants internationaux aux semestres 5 et 6.

Il est cependant conseillé aux étudiants internationaux de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6.



**SCLV - SERVICE COMMUN
DES LANGUES VIVANTES**

U N I V E R S I T É
Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2024 - 2025

LANSAD - LICENCES

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is located below the title of the Vice-President.

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Daniel RODRIGUES**

LANSAD	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS : Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL N2/N3: Fabienne DAUVERGNE	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand : Mme Stefanie CELEN Espagnol : M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien : M. Claudio CHIANCONE Néerlandais : Portugais : M. Ailton SOBRINHO Polonais : M. Piotr ROSOL Russe : Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr

Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)

Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la com postante d'inscrip tion de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le régleme nt de la com postante d'inscrip tion de l'étudiant
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. ML'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

Parcours adaptés

Si au moment de son arrivée à l'université, après son inscription administrative, un étudiant ayant reçu une réponse OUI SI dans ParcoursSup refuse les modalités du parcours adapté (réunion de rentrée, rendez-vous individuels, tutorat ou remédiation, signature du contrat pédagogique de réussite...) il sera considéré comme démissionnaire et désinscrit.

Si un étudiant en parcours adapté ayant signé un contrat pédagogique de réussite cesse de participer aux dispositifs, il sera considéré comme démissionnaire pour le parcours OUI SI et sera basculé en licence standard. Il ne pourra donc plus bénéficier de l'accompagnement personnalisé inhérent au parcours OUI SI.

Cette dernière règle s'applique également pour les absences : en cas de xx absences injustifiées aux dispositifs spécifiques, l'étudiant est réputé défaillant dans son parcours OUI SI et il n'est plus admis à le poursuivre.

Stages

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Non concerné		

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée			X		

Niveau 2 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Niveau 3 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Cf. Les MCCC de la mention concernée	Cf. Les MCCC de la mention concernée				

Licence tous niveaux

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
		LANSAD Autres langues LCC/ LCSH													
		LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
		LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
		LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
		LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min
		LANSAD Anglais STAPS													
		N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E + O	1h/10min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E + O	1h/10 min
		LANSAD Anglais SCIENCES													
		N1 S1 LAS		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
		N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min
		N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
		LANSAD Anglais LCC/LCSH													
		N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
		LANSAD LCC/LCSH EAD													
		LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
		LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
		LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
		LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min

LANSAD

licence tous niveaux

	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	LAS 2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		pas de RSE			1	E	1h
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N2 S3 EAD		1	EvT		1	0	10 min				1	O	10 min
	N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais INSPE													
	UE 303 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	E	1h	1	E	1h
	UE 501 Anglais		1	EvC		2	E + A		1	E	1h30	1	E	1h30
2	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
	LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH													
	LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/ 15 min
	LANSAD Anglais STAPS													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	5 à 15 min
	LANSAD Anglais SCIENCES													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O		2	O + A	10min	2	A + O	10min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+O	10min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	5 min	1	O	5 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		1	0	15 min				2	E + O	45 min/ 5 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h

	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	E	1h
	LANSAD Autres Langues LCC/ LCSH EAD													
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	LAS 1 S2		1	EvC		2	O + E		pas de RSE			2	E + O	45min/7min
	LAS 2 S4		1	EvC		2	O + A		pas de RSE			1	O	20 min
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/7min	2	E + O	45min/7min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	10 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		2	M + O	10 min				2	M + O	10 min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	0	15 min				1	0	15 min
	LANSAD Anglais INSPE													
	UE 201 Anglais		1	EvC		2	E + O		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h/ 5 min
	UE 401 Anglais		1	EvC		2	E + O		1	O	10 min	1	O	20 min
	UE 601 Anglais		1	EvC		2	O + A		1	O	20 min	1	O	20 min

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre